



**MINISTERE DES FINANCES
ET DU BUDGET**

CABINET

**COMMISSION D'AGREMENT DES
CENTRES DE GESTION AGREES**

Lomé, le 28 août 2026

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministère des Finances et du Budget annonce le lancement, à partir du 1er septembre 2026, du processus d'octroi des agréments aux Centres de Gestion Agréés (CGA) ; une initiative destinée à renforcer l'accompagnement des très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) et à améliorer la qualité de leur gestion administrative, comptable et financière.

Les Centres de Gestion Agréés constituent un dispositif d'accompagnement de proximité permettant notamment aux entreprises et aux professionnels éligibles de bénéficier d'un appui en matière de tenue de comptabilité, de gestion, d'obligations fiscales et de conseil.

Les agréments aux Centres de Gestion Agréés octroyés conformément au cadre réglementaire en vigueur, notamment le décret n° 2023-091/PR du 27 septembre 2023 fixant les modalités de fonctionnement des CGA, ainsi que l'arrêté n° 471/MEF/SP-PRPF/2024 du 05 décembre 2024 portant organisation et fonctionnement de la Commission d'agrément des CGA, visent à garantir la qualité, la fiabilité et la proximité des services proposés aux entreprises.

Les structures intéressées sont invitées à prendre connaissance des conditions d'éligibilité, des critères d'agrément ainsi que des modalités de dépôt et d'instruction des demandes auprès du Secrétariat Permanent pour le suivi des Politiques de Réformes et des Programmes Financiers, 6è étage du CASEF, côté Finances, porte 637. Les demandes d'agréments sont adressées au Ministre des Finances et du Budget.

Le Ministère encourage les professionnels et structures répondant aux conditions requises à soumettre leurs demandes d'agrément.

Fait à Lomé, le 28 août 2026

Le Ministère des Finances et du Budget